

Aéroclub du Livradois-Forez : mode d'emploi

Ce document est destiné à informer tous les membres de l'association du fonctionnement journalier de l'association, il rappelle également un certain nombre de règles déjà formalisées dans des documents statutaires et officiels.

C'est un mode d'emploi évolutif, chacun peut suggérer des amendements et des compléments afin d'améliorer le fonctionnement de l'Aéroclub

Version du samedi 27mai 2017

LOCAUX

Clés

Une clé ouvrant le club house et le hangar métallique est confiée à tous les pilotes brevetés membres de l'association. Le prêt de la clé est obligatoirement consigné dans le cahier de prêt. Toute clé doit être restituée lorsque la cotisation n'est pas réglée dans les trois mois suivant le 1^{er} janvier de chaque année.

LES PILOTES

Gestion des licences et de la visite médicale

Il est strictement interdit de voler si vous n'avez pas réglé votre adhésion au Club et votre cotisation à la FFA. Lorsque vous procéderez à ce règlement, vous voudrez bien remplir votre fiche individuelle dans le classeur correspondant. **N'oubliez surtout pas de renseigner les dates d'expiration de votre visite médicale et de votre licence aéronautique. Signez votre fiche !** La DGAC nous a en effet informés que la responsabilité du club pouvait être engagée en cas de sinistre si les pilotes concernés n'étaient pas à jour de leurs différents documents.

Afin d'aider chacun à gérer ses dates de renouvellement de la visite médicale et de la licence aéronautique, un tableau à fiche a été installé à la demande de l'administration. Chaque pilote dispose d'une fiche jaune où il inscrit la date d'expiration sa visite médicale et d'une fiche verte pour inscrire la date d'expiration de sa licence. Ces fiches sont ensuite positionnées sur la ligne du tableau correspondant à votre nom et sur la colonne correspondant au mois pour chaque date d'expiration. Nous disposons ainsi d'un outil visuel permettant d'anticiper au mieux ces renouvellements. **Le renseignement et la signature de votre fiche individuelle, ainsi que le renseignement du tableau sont obligatoires pour vous autoriser à voler.**

AVIONS

Affichage des consignes

Les consignes relatives aux avions sont affichées dans le bureau de piste sur le tableau.

Visite prévol et potentiel

La vérification du potentiel de l'avion doit être intégrée dans les contrôles pré-vol en prenant soin de le comparer au potentiel affiché au tableau indiquant la prochaine visite. Dépasser cette limite est interdit. Lorsque l'avion arrive au potentiel limite indiqué moins cinq heures, les pilotes doivent en informer Marcel Charlat ou à défaut un membre du bureau et inscrire au tableau noir le potentiel restant pour l'avion concerné (ex : PA38 reste 4h30).

Temps de vol

Le temps de vol commence avec le roulage de l'avion et se termine à l'arrêt au parking. Lors du premier vol et par temps froid il est admis que faire tourner le moteur pendant quelques minutes pour monter régulièrement en température n'est pas décompté au temps de vol.

Cependant, quelque soit le cas, il convient de noter précisément l'horaire sur le carnet disponible dans l'avion avant le démarrage et après l'arrêt du moteur.

Sur le compte personnel du pilote et le carnet de route, le temps de vol est décompté par blocs de 5 minutes ainsi pour un temps réel de vol de 32 mn il sera compté 30 mn, pour un temps réel de vol de 33 mn, il sera compté 35mn.

Gestion du carburant

Soyez attentifs à noter vos consommations de carburant de manière précise sur les carnets de routes : *les quantités doivent être inscrites au litre près ;*

Signature obligatoire des carnets de route

Les carnets de route doivent être impérativement signés par le pilote à l'issue de chaque vol sous peine d'une amende en cas de contrôle ;

Nettoyage

Surtout à la belle saison, les moustiques salissent rapidement les carlingues et notamment les pare-brises ainsi que les bords d'attaque. Un seau, une éponge et une peau de chamois sont mis à disposition pour que le plus fréquemment possible (après chaque vol) chaque pilote nettoie l'appareil qu'il vient d'utiliser et ceci avant que les insectes sèchent et deviennent plus difficiles à enlever.

Attention ! Il est formellement interdit d'utiliser des éponges, des papiers ou des tissus abrasifs. De même l'eau de nettoyage sera utilisée pure ou avec simplement quelques gouttes de savon liquide.

AERODROME

Tout membre de l'aéroclub doit avoir pris connaissance des consignes relatives à l'utilisation de l'aérodrome édictées par l'Aéroclub.

Accueil du public

L'aérodrome est interdit au public. Merci de vous reporter à l'arrêté préfectoral du 6 septembre 1976 pour lire le détail des règles de circulation des personnes et des véhicules sur l'aérodrome.

Pour des raisons de sécurité évidentes l'accès du public sur l'aérodrome hors de l'espace parking est interdit, aucune personne ne peut visiter sans être accompagnée par un membre de l'association. Le stationnement de véhicules autres que ceux liés au service est également interdit en dehors du parking.

Les animaux sont également interdits hors de la zone ouverte au public.

VIE ASSOCIATIVE

L'Aéro-Club est une association de bonnes volontés et nous nous attachons à y faire régner l'esprit d'équipe, la courtoisie, la bonne entente. Certains d'entre nous donnent beaucoup de

leur temps et parfois de leurs deniers pour que chacun puisse pratiquer l'aviation dans de bonnes conditions. Les membres du Bureau assurent leur mission de leur mieux. Aussi, il convient de rappeler que cet engagement bénévole s'impose à tous, c'est la seule garantie que nous ayons pour continuer de voler dans de bonnes conditions. Chacun, selon ses disponibilités, ses compétences peut participer en assurant par exemple à tour de rôle les permanences, en assurant le nettoyage régulier des avions, en donnant un coup de main pour l'entretien des locaux. Les membres du bureau sont à votre disposition pour vous conseiller et vous donner les informations sur les tâches à accomplir.

Pour recevoir le courrier de l'Aéroclub par voie informatique, merci de confirmer votre adresse électronique en expédiant un courriel à l'adresse suivante president@aeroclub-ambert.fr , merci !